

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-836/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel pour l'année 2016 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2015-836/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
31 décembre 2015

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2015

Date du numéro
31 décembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la "Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti"

VU Le Décret n°2013-197/PRE/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VU La Délibération n°147/SIHD/2015 portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2016

VU Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 22 Décembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti de l'exercice 2016.

Article 2

Ce budget s'élève pour un montant de

– en Produits :33 613 873 661 FD– en Charges
:33 241 493 551 FDSoit un résultat bénéficiaire de:372
380 110 FDBudget d'investissement :43 000 000 FDArticle 3 : Le présent arrêté sera
enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH